

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	4
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD (**arrivée à 19 h 45**), Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU. Madame Clémence CHAMOUSSET. **Conseillers Municipaux.,**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

Conseil Municipal du 23 juin 2026 – Délibération n°2026-86/06-09

OBJET : Approbation des tarifs des nuitées en accueils de loisirs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29,
Vu la délibération n° n°2026-85/06-08 du conseil municipal du 23 juin 2026, portant sur les tarifs des services municipaux de la ville de Villeparisis qui ne fixe pas le tarif des activités accessoires,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2026,

Considérant que la fixation du tarif des activités accessoires organisées sur la période estivale par la commune est libre.
Considérant le souhait de la commune d'adapter les tarifs des activités accessoires aux revenus des familles par l'application du quotient familial.

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie RUSSO, Adjointe au maire déléguée aux droits de l'enfant, à l'enfance, à la petite enfance et à l'égalité des genres

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE les grilles tarifaires ci-annexées :

Activité accessoire 1 nuit									
	Tranches	1enfant		2 enfants		3enfants		4enfants +	
		%	Tarif en €	%	Tarif en €	%	Tarif en €	%	Tarif en €
1	moins de 849.90€	26	9	24	8	22	7	20	7
2	de 849.91€ à 1019.94€	30	10	28	10	26	9	24	8
3	de 1019.95€ à 1189.94€	36	12	34	12	32	11	30	10
4	de 1189.95€ à 1359.93€	39	13	37	13	35	12	33	11
5	de 1359.94€ à 1529.96€	45	15	43	15	41	14	39	13
6	de 1529.97€ à 1869.94€	48	17	46	16	44	15	42	14
7	de 1869.95€ à 2209.93€	56	19	54	18	52	18	50	17
8	de 2209.94€ à 2549.93€	62	21	60	20	58	20	56	19
9	de 2549.94€ à 2889.93€	68	23	66	22	64	22	62	21
10	de 2889.94€ à 3229.91€	75	26	73	25	71	24	69	23
11	de 3229.92€ à 3569.90€	80	28	78	27	76	26	74	25
12	de 3569.91€ et +	82	28	80	27	78	27	76	26
13	EXTÉRIEURS	100	34	100	34	100	34	100	34

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Anne-Marie PETITPEZ Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12748-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026